

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1249 Subvention (10.000 euros) à l'association Cinéma pour tous (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Cinéma pour tous ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cinéma pour tous, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Cinéma pour tous, située 45 avenue de la Motte Piquet – 75015 Paris, afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des publics défavorisés. 40342- 2014_04393.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.